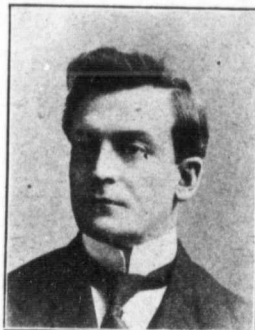


M. CYPRIEN GÉLINAS  
Maire de la Ville Saint-Louis.

NOS  
SOCIÉTAIRES  
DISTINGUÉS



M. JÉRÉMIE DÉCARIE,  
LL.B., M.P.P.

**Le tarif des contributions dans les Sociétés de secours mutuels**

EXTRAITS D'UN DISCOURS PRONONCÉ DEVANT  
LE "NATIONAL FRATERNAL CONGRESS"  
PAR L'HON. W. A. NORTHCOTT

Il est facile de donner le champ libre à son imagination sur les questions philosophiques, mais, quand il s'agit de mathématique, on ne peut plus errer. On ne trouvera pas un homme qui soutiendra sensément que deux et deux font trois ou un autre que deux et deux font trois et demi. Il n'y a qu'une solution et vous la connaissez. Il en est ainsi en assurance, parce que cette science est essentiellement mathématique. De même qu'il est impossible de sortir 100 livres de farine d'un baril si quelqu'un n'y a pas mis les 100 livres auparavant, de même il sera impossible à une société de toujours payer \$1,000 si elle n'a pas perçu les contributions nécessaires pour arriver à former ce montant.

Une société qui aurait proposé d'élever ses taux, il y a quelques années, aurait soulevé une tempête parmi ses membres, parce qu'alors les actuaires n'avaient pas encore démontré que les sociétés de secours mutuels devaient avoir les mêmes bases scientifiques qu'une compagnie d'assurance.

Aujourd'hui, les sociétés qui n'ont pas adopté un tarif exact peuvent se compter, et le temps n'est pas loin où aucune société honnête ne voudra exister sans avoir un tarif de contributions qui lui permettra de

faire face à ses obligations à n'importe quelle période de son existence.

Et pourquoi cela ! parce que l'expérience nous a convaincu qu'il existait un coût réel de l'assurance et qu'une association ne pouvait ignorer la table de mortalité. Chaque société doit donc travailler pour son propre salut et nous savons tous aujourd'hui que le salut est dans le tarif exact...

**Le Guet à Québec**

Au nombre des mesures que la Chambre adopta en 1816, fut celle qui concernait l'éclairage de la ville de Québec et de l'établissement du guet pour protéger les citoyens. Les hommes du guet étaient armés d'un long bâton, muni d'un fanal et d'un tric-trac pour réveiller les citoyens en cas d'incendie ; ils parcouraient la ville et chantaient les heures. Ceci rappelle cette coutume touchante qui existait à Paris au moyen-âge. Les hommes du guet chantaient aussi les heures pendant la nuit, mais à minuit ils ajoutaient : " Priez pour les âmes des défunts."

P. T. BÉDARD.

En Angleterre où il existe des associations de tempérance dont les membres s'abstiennent de toute boisson alcoolique, on a constaté par les compagnies d'assurances sur la vie que la mortalité des abstinents est de 25 p.c. moindre que celle des non abstinents.

VAN COILLIE.